

Point 01 – Ouverture des commerces le dimanche

Intervention : Jean-Jacques MOREAU (Nantes)

Madame la présidente, chers collègues,

Pour la deuxième fois cette année, un vœu sur l'ouverture des commerces le dimanche est présenté en conseil métropolitain. Depuis 2013, les élus communistes répètent que l'agglomération ne devait pas mettre le doigt dans l'engrenage de l'ouverture exceptionnelle du dimanche. Car d'exceptions en dérogations, cela va toujours vers plus d'ouvertures, pour plus de commerces. Ce nouveau texte qui réaffirme être « défavorables à la généralisation de l'ouverture des commerces le dimanche » démontre pourtant tout le contraire, nous y allons tranquillement, étape par étape sous la pression des grandes enseignes.

Cette fois, il n'est plus question de défendre le commerce de proximité mais bien d'ouvrir l'ensemble des commerces, grandes surfaces comprises, le 24 décembre 2017. De plus, l'accord signé entre organisations patronales, associations de commerçants et certains syndicats, dont il est question dans ce vœu, n'est globalement qu'un copier-coller de la loi en vigueur sur le travail dominical. Nous pouvons même nous demandé a quoi sert cet accord ? En effet, il ne repose sur aucune des bases juridiques qui régissent la démocratie sociale Française.

Nous l'avons vu, ces deux dernières années à Nantes, comme dans d'autres villes du Pays avant nous, on ne peut pas calmer les velléités de la grande distribution en ouvrant même de façons limité comme il nous l'a été proposé depuis 2013. Madame la présidente, si votre première intention était bien de défendre le repos dominical et de favoriser les commerces de proximité, en présentant un vœu que l'ensemble des Maires de l'agglomération devaient respecter, je pense que cet exercice est malheureusement arrivé à ses limites. En ouvrant la porte des dérogations, les grandes enseignes comme la galerie Nantes Beaulieu en ont immédiatement profité pour faire pression, car les arrêtés pris par les maires, autorisent de fait l'ouverture de tous les commerces.

J'ai personnellement travaillé plus de 30 ans en service posté, incluant dimanche. Je connais les répercutions que cela a au détriment de sa famille et particulièrement pendant les fêtes de fin d'année. On ne me fera pas croire que les salariés sont tous volontaires et heureux de travailler pendant que leurs familles les attendent. Le dimanche doit rester un repère collectif, un jour commun qui permet de préserver les liens sociaux, qu'ils soient personnels, familiaux ou associatifs. Notre assemblée doit aussi prendre conscience qu'aujourd'hui nous parlons des commerces, mais demain il nous faudra parler de transports supplémentaires et des autres services qui sont indispensables pour que les activités commerciales fonctionnent.

Pour le groupe communiste, il est temps que notre majorité, de gauche, réaffirme fermement les valeurs qu'elle porte et pour lesquelles nous avons été élus en 2014. Aujourd'hui, c'est le droit des salariés du commerce et leurs familles à avoir un jour de repos commun, demain ce sera peut-être la durée légale du travail. Les élus communistes voteront contre ce vœu qui étend encore les exceptions au repos dominical.

Je vous remercie de votre attention.